

**GROUPE DE COORDINATION SUR LE DÉVELOPPEMENT
DE PROGRAMMES DE FORMATION DE COURTE DURÉE
AU SECONDAIRE**

MANDAT

1. Planifier et coordonner l'expérimentation des modèles convenus pour la mise en œuvre des chantiers pour le développement des programmes.
2. Définir et mettre à jour les règles de gestion pédagogiques, administratives et financières associées au développement et à la mise en œuvre des AEP.
3. Favoriser la concertation des commissions scolaires afin qu'elles développent conjointement des programmes d'établissement qualifiants et transférables.
4. Favoriser la concertation entre les partenaires associés au développement des programmes conduisant à l'AEP.
5. Suivre l'évaluation de l'expérimentation et, suite aux résultats, émettre des recommandations aux instances concernées.
6. Faire le recensement des activités de formation réalisées à chaque année par les commissions scolaires. Préparer un bilan global consolidé et en faire part à l'ensemble des commissions scolaires lors de leur rencontre annuelle.
7. Déterminer les paramètres de financement pour chaque programme accrédité par les représentants des commissions scolaires au Groupe de coordination et la FCSQ.
8. Transmettre les renseignements pertinents aux commissions scolaires selon la procédure prévue dans le Code de pratiques convenue entre elles.

2006-04-10